

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vendredi 14 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : **M. Raymond CARDONNE - M. David PERNIN – M. Jean-Marie CAVÉ - M. Patrick MARTY - M. Jean-Philippe ROCHE – Mme Christine FOSSE - Mme Laurence LOMBARDET-**

Absents excusés : **Mme Fabienne BAROIN – M. Bertrand NEELS – M. Henri-Raphael PALERMI**

Mme Liliane BOUYER a donné pouvoir à M. Raymond CARDONNE
M. Éric MAIRESSE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre FONDRILLE
M. Jean-Paul TEILLARD a donné pouvoir à M. Jean-Philippe ROCHE.

Madame Christine FOSSE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Validation du marché « fourniture repas cantine »

Monsieur Le Maire informe le Conseil que trois fournisseurs ont répondu à l'appel d'offre concernant la fourniture des repas cantine. Il s'agit de CUISINE ÉVOLUTIVE, de SCOLAREST et LA NORMANDE.

Après étude et suite à l'accord de la commission appel d'offres, LA NORMANDE a été retenue et livrera les repas cantine à partir de septembre 2012.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Statut de Madame LEFRANCOIS Françoise

Madame Françoise LEFRANCOIS a été stagiaire du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012. Sa période de stage ayant été concluante, Monsieur Le Maire propose de la titulariser à partir du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

Modification des heures de Madame FONDRILLE Jacqueline

Compte-tenu de la participation de Madame FONDRILLE Jacqueline chaque jour pour la surveillance des enfants dans la classe de maternelle et à la cantine lors des repas, Monsieur Le Maire demande la modification de ses horaires.

Après le calcul de ses heures sur une année scolaire, la durée hebdomadaire de travail de Madame FONDRILLE Jacqueline sera de 35 heures au lieu de 34 heures à partir de septembre 2012.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Modification budget fonctionnement

Fonctionnement dépenses :

Suite au courrier de la Préfecture de l'Eure du 5 juillet 2012 nous indiquant une erreur technique de leurs services concernant la somme à prélever dans le calcul du FNGIR (Fond National de la Garantie

Individuelle des Ressources), il est nécessaire de modifier le compte 73923 afin de pouvoir effectuer les prélèvements de septembre à décembre 2012 de 6408 € au lieu de 2059 €.

Le budget fonctionnement est modifié selon le tableau ci-dessous :

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Demande de subvention travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire concernant les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la Mairie en 2012

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR, soit 30 % du montant HT des travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte l'avant-projet de réfection et d'isolation de la toiture de la Mairie pour un montant de 57 250 €

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR
Programmation 2012

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Demande de subvention pour travaux : Fonds Parlementaire : $57\,250 \times 15\% = 8\,587\text{ €}$

Demande de subvention DETR 2012 : $57\,250 \times 40\% = 22\,900\text{ €}$

Le solde par autofinancement communal